

GNL Québec Inc --- Réponses DQ53

1. Lors de séance publique du 24 septembre 2020 à 19 h (DT7), un témoin de l'initiateur, M. Marco Murray, a indiqué que la portion amortissement des charges d'exploitation annuelles de GNL Québec s'élèverait à 313 M\$.

- La commission souhaite savoir si cette charge est incluse dans l'estimation de l'initiateur de ses charges annuelles de l'ordre de 3,2 G\$ ou si elle s'y ajoute.

Elle y est incluse.

2. La commission souhaite obtenir une estimation de la structure et du coût du capital projeté par l'initiateur, ou typique de l'industrie, en termes de portion dette et portion avoir propre (en %) ainsi que de la rémunération projetée de ces capitaux. La commission ne souhaite pas obliger l'initiateur à révéler des données sensibles, mais plutôt à ce qu'il lui fasse part de son appréciation des standards de l'industrie dans des investissements comparables. La réponse pourrait prendre la forme suivante, par exemple : 75 % de dette à un coût moyen de 6 % et 25 % d'avoir propre à un rendement cible de 13 %.

La structure typique dans l'industrie, comme partagée en audiences est constituée ainsi

- Dette : entre 65 et 80%
- Capital (équité) : entre 20 et 35%

Le coût moyen de la dette varie en fonction du niveau de risque au moment de la construction et des contrats de vente long-terme. Le tableau suivant donne un aperçu des niveaux de coût de la dette à la signature du financement de projets similaires en Amérique du Nord qui se situe donc entre L+150 et L+225. Il est important de rappeler que ce coût est appelé à diminuer au fur et à mesure que le niveau de risques diminue (fin de la construction etc.), à travers des refinancements qui ont lieu fréquemment et à travers du financement obligataire, comme cela a été le cas pour des projets tels que Cheniere Sabine Pass ou Freeport LNG.

	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4	Projet 5	Projet 6	Projet 7
Pays	É.U	É.U	É.U	É.U	É.U	É.U	É.U
Notation portefeuille client	A3/A-	BBB+/BBB	BBB	A2/A	A2/A	BBB+	BBB

	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4	Projet 5	Projet 6	Projet 7
Marge	L+175	L+225	L+175	L+200	L+200	L+150	L+175
Longueur financement initial	5,5 ans	7 ans	7 ans	7 ans	22 ans	7 ans	6,1 ans
Ratio D/E	75/25	75/25	80/20	75/25	75/25	75/25	75/25

En ce qui concerne le coût en capital à la construction, ce dernier dépend aussi du niveau de risque perçu au moment de la construction et la performance financière global du projet. Il peut être estimé entre 8-11%

3. Dans l'étude d'impact, on parle d'une empreinte totale de 80 ha (PR6.0, p. PDF 56) puis on annonce une perte de 120 ha (PR6.0, p. PDF 77). Veuillez expliquer ce qui advient des 40 ha de différence entre les deux.

Dans le résumé de l'EIE (PR6.0) le 80 ha correspond à l'empreinte du complexe de liquéfaction. Le 40 hectares de différence est dû aux pertes des autres aménagements connexes (principalement les routes, conduites cryogéniques et entreposage temporaire de construction). Suite au dépôt du résumé de l'EIE des révisions ont été présentées (tableau 8.3 révisé plus bas, provenant d'une note technique sur l'inventaire de terrain visant à compléter l'information sur les milieux humides conformément à l'engagement prise en réponse à la question QC2-26, déposée au MELCC le 1er septembre 2020). L'empreinte du complexe de liquéfaction est de 78 ha et celles des autres aménagements connexes de 32 ha pour un total de 110 ha.

De plus, une usine de béton doit être construite pour alimenter la construction de l'usine (PR6.0, p. PDF 77). Est-ce que la perte de superficie liée à cette usine est comprise dans les calculs ? Veuillez expliquer.

La perte de superficie liée à cette usine n'est pas comprise dans les calculs. GNLQ ne sera ni propriétaire ni opérateur de l'usine de béton. Le type d'usine, sa capacité de production nominale et son empreinte au sol seront déterminés à la suite du processus d'appel d'offres où un opérateur sera sélectionné. L'opérateur devra par la suite obtenir toutes les autorisations nécessaires à la construction et l'opération de l'usine.

Tableau 8-3 (révisé) Pertes de végétation terrestre, de milieux humides et riveraine dans l'empreinte du projet en phase de construction

Type de milieu	Superficie (ha)								Proportion empiétée dans la zone d'étude restreinte (%)
	Total dans la zone d'étude restreinte	Empiètement permanent à revégétaliser		Empiètement permanent				Empiètement total	
		Aire d'entreposage temporaire (zone 33) ³	Bordure du chemin de halage ⁴	Complexe de liquéfaction ³	Conduite de GNL ³	Chemin de halage	Chemins d'accès ⁵		
Végétation terrestre									
<i>Forêt mature (41 ans et plus)</i>									
Mixte	41,04	0	0,27	0	0,43	0,80	0,27	1,77	4,32
Résineuse	193,03	2,39	1,26	21,41	1,10	2,08	1,14	29,37	15,22
<i>Forêt jeune (21 à 40 ans)</i>									
Mixte	130,93	5,13	0,17	13,98	0	0,13	0,37	19,79	15,11
Résineuse	213,55	2,03	3,59	34,31	1,66	5,25	2,61	49,45	23,16
Milieu humide									
Marais	3,66	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Marécage arbustif	3,48	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Marécage arborescent	1,23	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Tourbière boisée	11,83	0,34	0,22	5,25	0	0,08	0	5,88	49,70
Tourbière ouverte	12,75	0,27	0,03	3,22	0	0,06	0	3,58	28,11
Eau peu profonde ¹	14,37	0	0	0,51	0	0	0	0,51	3,55
Végétation riveraine²									
Rives du CE-01	13,84	0	0	0	0	0	0,08	0,08	0,58
Rives du CE-02	13,04	0	0,10	0	0	0,13	0,07	0,30	2,29
Rives du CE-03	5,13	0,14	0	3,02	0	0	0	3,16	61,61
Rives du CE-04	0,26	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Rives du CE-05	1,93	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Rives du Saguenay	3,78	0	0	0	0,39	0	0	0,39	10,28
TOTAL	625,87	10,16	5,52	78,68	3,19	8,40	4,40	110,36	17,63

1 Comprend les lacs et l'eau peu profonde.

2 Superficie correspondant à une bande riveraine de 15 m de largeur le long des cours d'eau (cette superficie est aussi incluse avec la végétation terrestre et n'est donc pas comptabilisée dans le total).

3 La superficie empiétée inclut un corridor de 10 m de largeur autour des infrastructures.

4 Cette superficie correspond à un corridor de 7,5 m de largeur de part et d'autre du chemin de halage qui pourra être revégétalisé à la fin des travaux.

5 Chemins d'accès aux infrastructures maritimes et au complexe de liquéfaction.